



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 549

Texte de la question

## ÉDUCATION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

**M. le président.** La parole est à M. Marc Francina, pour le groupe de l'UMP.

**M. Marc Francina.** Ma question s'adresse à M. Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire.

L'insécurité routière a fait 7 520 morts en 2001. La lutte contre ce fléau a été érigée en grand chantier national par le président de la République. Pour sa part, le Gouvernement a réalisé d'importants efforts afin d'endiguer ce dramatique phénomène, efforts dont le projet de loi contre la violence routière est la dernière manifestation. Si bien que le nombre des tués sur les routes a diminué depuis neuf mois, avec une baisse d'environ 30 % pour les trois derniers mois.

Toutefois, pour compléter les politiques de sanction, vous avez annoncé, lors du conseil des ministres du 2 avril dernier, différentes dispositions nouvelles concernant l'éducation à la sécurité routière. Aussi, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer les mesures concrètes et pratiques qui vont être mises en oeuvre dans le milieu scolaire, afin de responsabiliser les futurs chauffeurs et d'éviter qu'ils ne deviennent les chauffards de l'an 2020 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Allô !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.

**M. Xavier Darcos,** ministre délégué à l'enseignement scolaire. Monsieur le député, vous avez raison de rappeler que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a fait de la lutte contre la violence routière l'une de ses priorités, comme le souhaitait le Président de la République.

Il est normal que l'école se soucie du problème car les jeunes sont à la fois les premiers acteurs et les premières victimes de cette violence. En effet, les accidents de la route représentent la première cause de mortalité des jeunes entre quinze et vingt-trois ans et pratiquement le quart des tués sont des jeunes de nos lycées.

Nous devons prendre conscience de cette réalité et aider les jeunes à ne pas devenir demain à la fois les auteurs et les victimes de la criminalité routière.

Nous oeuvrons pour cela dans trois directions :

Premièrement, nous souhaitons mettre en place une formation contrôlée qui sera nécessaire pour les jeunes : s'ils n'ont pas satisfait au premier niveau de cette formation, ils ne pourront pas conduire de vélomoteur et, s'ils n'ont pas satisfait au second, ils ne pourront passer l'examen du permis de conduire. L'attestation scolaire de sécurité routière sera exigée pour être conducteur de vélomoteur, puis pour passer l'examen du permis de conduire.

Deuxièmement, notre démarche doit s'inscrire dans une politique générale. Ainsi, nous souhaitons que les

contrats éducatifs locaux, l'« école ouverte » et l'ensemble des politiques qui se font avec les partenaires de l'école prennent en compte la lutte contre la violence routière.

Enfin, il faut démythifier toutes ces images de violence et de rapidité qui font que les jeunes pensent qu'ils se valoriseront en étant brutaux et rapides ou en utilisant des engins mécaniques bruyants dont ils ne maîtrisent pas complètement la conduite.

Bref, il faut travailler sur le long terme pour changer les mentalités. Nous apprendrons alors non seulement à bien conduire, à bien nous conduire et surtout, c'est essentiel, nous sauverons des vies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Francina](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 549

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 avril 2003